

REFERENTIEL DU CQPM

Titre du CQPM : Coordonnateur (trice) de système Q, S, E (Qualité, Sécurité, Environnement)

1. REFERENTIEL D'ACTIVITES DU CQPM

1.1. Mission (s) et activités visées par la qualification

Le (la) Coordonnateur (trice) de système Q, S, E (Qualité, Sécurité, Environnement) met en œuvre et assure le suivi de la politique QSE de l'entreprise.

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire peuvent porter à titre d'exemples sur :

- *La participation à l'élaboration ou l'amélioration de la politique QSE ;*
- *L'organisation du système de management QSE et des audits ;*
- *Le management de l'amélioration continue avec plusieurs équipes fonctionnelles, en agissant sur les domaines qualité, sécurité, environnement ;*
- *La liaison avec les organismes extérieurs (DRIRE, certificateurs,...).*

1.2. Environnement de travail

Le (la) Coordonnateur (trice) de système Q, S, E (Qualité, Sécurité, Environnement) exerce ses activités au sein d'entreprises industrielles, de sociétés de services, de bureaux d'études et d'ingénierie, ... en relation avec différents services (production, qualité, maintenance, ...) et intervenants (clients, fournisseurs, ...).

1.3. Interactions dans l'environnement de travail

Le (la) Coordonnateur (trice) de système Q, S, E (Qualité, Sécurité, Environnement) agit généralement sous la responsabilité d'un hiérarchique, dans le cadre de l'intégration de système Qualité, Sécurité et Environnement. A partir des objectifs définis par l'entreprise sur les thèmes QSE, il / elle coordonne la mise en œuvre des actions et a en charge la présentation des résultats obtenus.

2. REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU CQPM

2.1. Capacités professionnelles du CQPM

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

Capacités Professionnelles	Intitulé des regroupements de capacités professionnelles en unités cohérentes ¹
C1- Préparer les éléments pour définir ou améliorer une politique Q, S, E	<i>BDC 0093 L'analyse de la politique QSE en place</i>
C2- Décrire un processus nécessaire au fonctionnement de l'organisation (opérationnel, support, management,...)	
C3- Organiser et formaliser un système de management Q, S, E applicable à l'organisation	
C4- Garantir la cohérence des objectifs déclinés de la politique qualité	<i>BDC 0094 La mise en œuvre de la politique QSE</i>
C5- Garantir l'efficacité du pilotage des objectifs par des indicateurs appropriés	
C6- Coordonner la mise en œuvre d'outils de diagnostic et d'analyse pour identifier les risques dans les domaines Q, S, E	
C7- Organiser le système d'audit Q, S, E appliqué dans l'entreprise	<i>BDC 0095 L'audit QSE</i>
C8- Réaliser un audit au regard d'un référentiel interne ou externe	

¹ Blocs de compétences pour les CQPM inscrits au RNCP

2.2. Conditions de réalisation et critères d'évaluation des capacités professionnelles du CQPM

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
C1-Préparer les éléments pour définir ou améliorer une politique Q, S, E	A partir de directives générales (Comité de pilotage, direction), notamment les référentiels choisis, et les cas échéant, la politique existante. La démarche doit porter sur deux domaines au moins parmi Q, S, E.	<input type="checkbox"/> Les éléments tiennent compte, au minimum : <ul style="list-style-type: none"> • du contexte actuel de l'entreprise et des évolutions ou modifications exprimées ou latentes, • des besoins et retours d'information des clients externes ou internes, • des référentiels identifiés, nécessaires et applicables à l'entreprise (textes réglementaires, normes, consignes...).
		<input type="checkbox"/> Les résultats de l'analyse formalisés font apparaître la faisabilité des propositions ou la pertinence de la politique existante.
C2-Décrire un processus nécessaire au fonctionnement de l'organisation (opérationnel, support, management,...)	A partir de pratiques existantes de l'entreprise.	<input type="checkbox"/> L'analyse des risques et l'analyse critique du processus sont cohérents avec les objectifs du processus, et prennent en compte les demandes des parties intéressées.
		<input type="checkbox"/> Les données d'entrée nécessaires à la réalisation du processus, les données de sortie, résultats des activités du processus, sont identifiés.
		<input type="checkbox"/> Les activités du processus sont décrites, hiérarchisées et les documents associés sont identifiés.
		<input type="checkbox"/> Les acteurs et animateurs du processus, les finalités, objectifs, et indicateurs de pilotage du processus sont identifiés.
C3-Organiser et formaliser un système de management Q, S, E applicable à l'organisation	Les éléments de fonctionnement de l'organisation (organigramme, flux, procédures, procédés...), les référentiels applicables sont disponibles. Le champ des systèmes à intégrer est déterminé. L'organisation doit porter sur au moins deux champs intégrés du Q, S, E.	<input type="checkbox"/> Le(s) domaine(s) d'application(s) du système de management est (sont) clairement identifié(s) et les interactions entre les processus (opérationnel, appui, management) sont identifiées.
		<input type="checkbox"/> Le système documentaire (structure, forme, système de gestion,...) mis en place, est adapté au contexte de l'entreprise.
		<input type="checkbox"/> Le plan de communication associé au système de management est défini (fréquences, emplacements, modes de diffusion...).
		<input type="checkbox"/> Les éléments de surveillance du système proposés permettent d'en mesurer au moins l'efficacité.

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
C4-Garantir la cohérence des objectifs déclinés de la politique qualité	A partir d'une politique Q, S, E et d'objectifs définis.	<input type="checkbox"/> L'ensemble d'objectifs répondant à la politique est défini et peut être déployé, dans l'organisation. <input type="checkbox"/> Chaque objectif est mesurable, réaliste, adapté à la situation, et est élaboré en tenant compte de l'avis des personnes concernées. <input type="checkbox"/> Le plan d'actions par objectif exprimé fait apparaître les moyens, les contraintes (financiers, matériels, humains, ...) et les délais de réalisation souhaités.
C5-Garantir l'efficacité du pilotage des objectifs par des indicateurs appropriés	A partir d'une politique Q, S, E et d'objectifs définis.	<input type="checkbox"/> Le pilotage s'appuie sur l'élaboration d'indicateurs tenant compte de l'avis des personnes concernées, et décrits en termes de valeurs, tendances, et écarts par rapport aux objectifs. <input type="checkbox"/> Les méthodes de collecte, de traitement, de suivi et de diffusion des informations sont décrites et appropriées. <input type="checkbox"/> La démarche d'amélioration continue mise œuvre (identification de sources d'amélioration, dispositifs de veille,...) prend en compte l'évolution des indicateurs.
C6-Coordonner la mise en œuvre d'outils de diagnostic et d'analyse pour identifier les risques dans les domaines Q, S, E	<p>Les processus, les champs d'application sont définis.</p> <p>Les enjeux (économiques, humains, image de marque,...) sont définis.</p> <p>L'organisation doit porter sur au moins deux champs intégrés du Q, S, E.</p>	<input type="checkbox"/> Le choix de la méthodologie d'identification et d'évaluation des risques mise en œuvre (exemples : AMDEC, étude d'impacts environnementaux, évaluation des risques professionnels,...) est adapté au contexte et justifié. <input type="checkbox"/> Les situations de dysfonctionnement ou d'urgence sont décrites (scénario, prises de décisions en prévention, organisation des modalités de réactions palliatives, prévues et opérationnelles). <input type="checkbox"/> La démarche d'amélioration continue mise œuvre (identification de sources d'amélioration, dispositifs de veille,...) répond à l'analyse de risque. <input type="checkbox"/> L'efficacité des plans d'actions issus de l'analyse et de l'évaluation du risque est mesurée et justifiée.

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
C7-Organiser le système d'audit Q, S, E appliqué dans l'entreprise	<p>Les éléments de fonctionnement de l'organisation (organigramme, flux, procédures, procédés...), les référentiels applicables sont disponibles.</p> <p>L'organisation doit porter sur au moins deux champs intégrés du Q, S, E.</p>	<input type="checkbox"/> Le planning d'audit interne et externe cohérent avec la politique est établi.
		<input type="checkbox"/> Les différents types d'audit organisés sont justifiés en fonction des objectifs à atteindre (documentaire, processus, traçabilité, système, ...).
		<input type="checkbox"/> Le programme d'audit prévu couvre tous les référentiels ou règlements applicables ou exigés dans le contexte de l'entreprise (normes, règlements, légaux,...).
		<input type="checkbox"/> Le choix des auditeurs pour réaliser les audits est justifié (compétence, implication, disponibilité,...).
C8-Réaliser un audit au regard d'un référentiel interne ou externe	<p>Le champ et le référentiel d'audit sont fournis (entreprise, usine, norme applicable, ...).</p>	<input type="checkbox"/> Le choix de la méthodologie d'audit appliquée est justifié et adapté au contexte (type de questionnement, planification, date, durée, ressources, audités,...).
		<input type="checkbox"/> Le rapport fourni comporte notamment les constats d'audit en fonction des critères et les conclusions d'audit apportées par l'équipe d'audit.
		<input type="checkbox"/> Les pistes de progrès éventuelles identifiées sont cohérentes avec la politique Q, S, E.

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les CQPM, ou les blocs de compétences pour les CQPM inscrits au RNCP, sont attribués aux candidats² sous le contrôle du groupe technique paritaire « Qualifications », à l'issue des actions d'évaluation, et dès lors que toutes les capacités professionnelles ont été acquises et validées par le jury paritaire de délibération, au regard des critères observables et/ou mesurables d'évaluation.

4. MODALITES D'EVALUATION

4.1. Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- L'accès au CQPM ou blocs de compétences implique une inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
- L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise ou à défaut le candidat (VAE, demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressources, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités/missions ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre.

4.2. Mise en œuvre des modalités d'évaluation

A) Validation des capacités professionnelles

L'évaluation des capacités professionnelles est assurée par la commission d'évaluation. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise (hors dispositif VAE).

² Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.

B) Définition des différentes modalités d'évaluation

a) Evaluation en situation professionnelle réelle

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

c) Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements

Ou

- avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat

d) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard des capacités professionnelles du référentiel de certification sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.